

DECISION 2024-91

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu l'arrêté du Président n° 2020-09 en date du 10 juillet portant délégation de fonction et de signature à M. Roland BALCERZAK, Vice-Président en charge de la « Mobilité et de la Coopération Transfrontalière », de manière générale et permanente,

Vu le marché n° 2051TEME notifié le 12 août 2020 concernant les services de téléphonie mobile, usage voix et data, passé avec l'entreprise ORANGE SA à 57037 METZ et conclu pour un montant minimum par période d'exécution de 0 € H.T. et un montant maximum par période d'exécution de 50 000,00 € H.T.,

Vu le projet d'avenant n° 1 prolongeant la durée du marché jusqu'au 30 novembre 2024 inclus afin de permettre la mise en œuvre d'une procédure de mise en concurrence dans le cadre du lancement d'un prochain accord-cadre,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant que les modifications introduites par l'avenant ne sont pas substantielles, conformément aux articles L. 2194-1 et R. 2194-7 du Code de la commande publique,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Un avenant 1 est signé à la date du 6 août 2024, dans le but de prolonger la durée du marché jusqu'au 30 novembre 2024 inclus.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 6 août 2024

Pour le Président
et par délégation
Roland BALCERZAK
Vice-Président en charge de la Mobilité et la
Coopération transfrontalière

Décisions /Publication sur le site de la CCCE : le 13/08/2024